

«Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles» -Sénèque

Albi. Auch. Cahors. Carcassonne. Mende. Montpellier. Nîmes. Perpignan. Rodez. Tarbes. Toulouse

NUMERO SPECIAL REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE LOCAL

Séance du 11 FEVRIER 2021

Convoqué à 9 heures 30, le Comité technique local (CTL) s'est tenu sous la présidence de M. BIGNON, assisté de Mme GRENADIN en présentiel ainsi que -en distanciel par audio-conférence- de Mme STRAZZIERI, AFiP et M.FERRE, AFiPA, le matin, puis Mme BUGNA, AFiPA, l'après-midi.

Deux de nos élus étaient quant à eux en présentiel, les deux autres en distanciel par audio-conférence.

Plus de 8 heures de discussions et de débats qui n'auront pas permis de venir à bout de l'ordre du jour, une conférence téléphonique ayant dû être convoquée pour le 17 février afin de prolonger ce CTL et pouvoir examiner toutes les questions diverses ... fort nombreuses dans la période, d'où de nouvelles discussions pendant ... 4 nouvelles heures !

Focus rapide sur l'ensemble de ces échanges ☐

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, les représentants de Solidaires Finances Publiques ont donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r31/files/r31/documents/decla_liminaire_Solidaires_CTL_11.02.2021.pdf

Les élus CGT ont ensuite lu leur déclaration liminaire.

Le Directeur a tenu à répondre à certains points de ces déclarations liminaires, rappelant que l'année 2020 a été une année difficile, mais que la DGFIP a été à la hauteur de ses missions, notamment en ce qui concerne le CFE, la moitié du programme a pu être réalisé, ce qui n'est pas négligeable avec en plus un soutien marqué des agents du contrôle aux missions de renfort et une forte implication dans la reprise d'activité après le confinement.

En matière de perte de sens dans l'intérêt des missions, a rappelé que la lutte contre la fraude demeure une priorité ; si le CF évolue, cette évolution s'inscrit dans la continuité et repose toujours sur deux piliers : la lutte contre la fraude et la relation avec le contribuable vérifié. Le dispositif législatif a été renforcé dans ces deux matières, d'une part avec la loi contre la fraude d'octobre 2018 (police fiscale, dénonciation des faits de fraude fiscale au Procureur de la République) et la loi ESSOC d'août 2018 visant à améliorer les relations avec le contribuable, ce qui participe à un meilleur consentement à l'impôt.

Si la mission de CF n'a pas été considérée comme prioritaire dans le cadre du PCA, les opérations de CF se sont poursuivies après le confinement et de nouveaux contrôles ont été engagés prioritairement dans les secteurs moins touchés par la crise et aussi sur les dossiers relevant de l'axe répressif.

Il a précisé qu'il ne lui appartient pas de répondre sur la politique de réduction des effectifs, mais que la pénurie de moyens matériels et législatifs décrite dans les déclarations liminaires, ne paraît pas être une réalité, notamment ces dernières années en matière de lutte contre la fraude internationale (liste noire des états non coopératifs, échanges de renseignements entre Etats etc.). Sur les fraudes dénoncées par les médias notamment au Luxembourg, il estime que la DGFIP n'a pas découvert la fraude grâce aux journalistes du consortium international d'investigation, qui dénoncent des montages ou des systèmes mais qui n'établissent pas forcément qu'il y a fraude, preuve qui incombe à la DGFIP lors de ces contrôles.

Nous lui avons alors réaffirmé que toutes ces affaires démontrent bien qu'il y a un manquement des politiques fiscales qui explique la perte de repères des agents qui constatent que la DGFIP n'a pas les moyens nécessaires pour lutter contre ce type de fraude.

Pour répondre à nos questionnements, après le message adressé aux agents qui a été souvent ressenti par ces derniers (nous avons eu de nombreuses remontées en ce sens), comme d'une grande froideur voire menaçant, il a affirmé entendre les représentants du Personnel en matière de soutien total de la direction aux agents suite à l'affaire judiciaire en cours dévoilée par les médias et mettant en cause des directeurs du contrôle fiscal à Toulouse et il a réaffirmé son affirmation à tous les agents de sa confiance et de son soutien dans leurs actions légitimes ; il le rappellera aux chefs de service afin qu'ils relaient ce message.

Après adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du 7.10.2020, avec des modifications demandées par les élus des deux organisations syndicales et acceptées, l'ordre du jour a été examiné, tous les points étant « pour information », c'est-à-dire non soumis au vote.

PRESENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATION 2021 DE LA DIRCOFI SUD PYRENEES

Le Directeur a rappelé les 5 grandes orientations de cette note :

- assurer une reprise complète de l'activité et du contrôle fiscal
- prioriser la dimension répressive et celle patrimoniale des contrôles
- veiller à la bonne application des mesures de la loi ESSOC
- gagner en efficacité
- participer activement à l'animation interrégionale

Les indicateurs et les points de repères sont identiques aux années précédentes, il faudra toutefois en 2021 accentuer le répressif et le patrimonial.

Les affaires simples (49 % en 2020 contre 51 % de VG) sont hors contexte sanitaire, trop élevées, ce qui a eu en outre un impact non négligeable sur la médiane. Il faut privilégier les opérations ciblées par rapport à ces opérations simples, le choix de la procédure devant être fait en fonction des axes devant être investigués relevant du service en charge du contrôle. Par contre, lorsqu'une VG est engagée, il a été demandé aux chefs de service de veiller à ce que les investigations ne se limitent pas aux axes de la fiche de programmation et d'accompagner les vérificateurs dans les dossiers et sur les sujets qui seraient moins maîtrisés.

Enfin, le Directeur nous a indiqué qu'il avait été informé du non-remplacement en cas de départ d'un AFiPA, la Tagerfip ne comportant que 4 postes. Toutefois « compte tenu des circonstances », il a obtenu l'affectation future d'un nouvel AFiPA dans le cadre du départ à la Délégation interrégionale au 1.04.2021 de l'AFiPA en charge de la DIV1.

GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

- **Service de la sécurité juridique et du CF**

Le Directeur a indiqué que cette réforme n'aurait pas d'impact au plan local en matière d'organisation des divisions (pas de retour en arrière et de regroupement de la DAJ avec les divisions CF)

- **Démétropolisation et CSP à distance**

Selon lui, pas d'impact de cette mesure pour les DIRCOFI

- **Examen de conformité fiscale**

Il nous a été indiqué que ce dispositif vise principalement les petites entreprises, même si les autres n'en sont pas exclues. Il n'y aura pas de « zone blanche », l'examen n'empêchera pas l'administration d'engager une opération de contrôle fiscal

- **Sortie de la crise sanitaire**

Le Directeur a évoqué la note DIRCOFI du 2.06.2020 qui rappelle les consignes données pour la reprise de l'activité du CF

Nous l'avons en outre interrogé sur le retour d'informations aux directions suite aux dénonciations pour fraude fiscale et sur les articles 40.

Il nous a été indiqué qu'il n'existe pas de bilan disponible pour l'instant compte tenu du fait que ce nouveau dispositif est récent, même si le sujet fait l'objet d'échanges entre la Centrale et la Ministère de la Justice. Toutefois en ce qui concerne la Haute-Garonne, toutes les affaires dénoncées font l'objet d'une instruction.

- **Groupe de travail national recherches**

Pour le Directeur, qui nous a détaillé la fiche, la recherche au plus près du terrain est indispensable.

POINT SUR LA PROGRAMMATION

Le Directeur a présenté des éléments statistiques. Concernant l'année 2020, la part des fiches d'origine DIRCOFI (BEP PARI et Auto-programmation) est en constante progression. Corrélativement, il note une baisse des fiches d'origine PCE qui s'explique par une activité recentrée sur les travaux liés au fonds de solidarité.

Il a souligné que la médiane de la DIRCOFI est portée par les fiches d'origine BEP PARI, le taux de répressif par l'auto-programmation et la BEP.

S'agissant des fiches émanant de la MRV, la direction a indiqué qu'une montée en puissance en termes de qualité (résultats) était attendue, notamment à travers de nouveaux enrichissements des bases et des requêtes (données externes, travaux collaboratifs en cours avec les pôles de programmation des DIRCOFI). Il a également été indiqué que depuis juillet 2020 la DIRCOFI SP avait fait le choix de recevoir l'information exhaustive de l'ensemble des risques fiscaux détectés par la MRV sur les entreprises du tissu, et qu'un premier tri local était opéré selon certains critères définis localement (pôle de programmation).

Le directeur a rappelé que les productions de la MRV n'avaient pas vocation à remplacer l'ensemble des autres sources de programmation, l'objectif étant d'améliorer la programmation par de nouvelles techniques permettant d'accéder à des données jusqu'à présent non disponibles et de maintenir une diversification.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'apport des nouvelles techniques d'analyse risque mise en place par la MRV est indéniable, tant en terme d'automatisation, de volume que de diversification de données et répond à un besoin. Les fiches émanant de la MRV sont à cet égard perçues comme un point d'entrée supplémentaire pour la programmation. Le renforcement des échanges entre la MRV et les pôles de programmation, la mutualisation et l'enrichissement de la documentation constituent un réel apport.

Néanmoins, la présentation de ces travaux par la direction générale interroge et semble parfois « survenue » : D'une part, la qualité (les résultats) n'est pas encore au rendez-vous (médianes, taux d'AFR). D'autre part, ce qui est présenté comme une nouveauté (« analyse des principaux postes des liasses et incohérences déclaratives ») était déjà pris en charge par les services via l'outil SIRIUS PRO, certes perfectible mais présentant une cotation du risque fondée sur des analyses fiscales pertinentes, détaillées dans leur présentation (calculs documentés) et présentant également des agrégats largement utilisés par les services de programmation (tant dans le module d'analyse du dossier que dans le module de requêtage). Si cet existant est à moderniser et à enrichir, il n'est pas à réinventer, tant sur le fond que sur la méthode (phases de recettes fonctionnelles intégrées à la conduite de projet).

Enfin, le niveau national et le mode de calcul de l'indicateur CF51 (part la programmation ciblée par des techniques d'intelligence artificielle et datamining) qui présente de très fortes disparités entre les directions interroge également (pour mémoire l'objectif contractualisé pour 2022 est de 50 % au plan national).

RECRUTEMENT DE CONSULTANTS INTERNATIONAUX

Un nouveau dispositif d'assistance aux vérificateurs en charges d'opérations internationales complexes est mis en place par la Direction par la création de 3 postes de consultants internationaux. Ces consultants viendront renforcer l'aide apportée aux vérificateurs par l'inspecteur divisionnaire expert international sur un ensemble de problématiques internationales (prix de transferts, TVA, retenues à la source, règles de territorialité).

Le consultant (qui aura une décharge partielle de 2 dossiers pour l'année à venir) aura une mission d'appui aux vérificateurs (soutien technique et participation en partie aux opérations de vérifications sur place) sur toute la

région Occitanie et participera, en lien avec l'idiv expert à la mutualisation des problématiques (documentation, fiches info flash...)

Les 3 consultant-es retenu-es sont en poste à Toulouse (BIV 1, 2 et 5).

Les deux organisations syndicales ont regretté que l'appel à candidature n'ait pas été répercuté directement auprès de l'ensemble des agents, dans une période où les contacts sont moins nombreux avec les chefs de brigade.

Le Directeur a expliqué avoir initié, sans succès, une recherche de candidats auprès des chefs de brigade il y a plus d'un an (dans un premier temps, l'idée était de recruter deux consultants à temps plein, l'un pour couvrir l'est du territoire de la DIRCOFI et l'autre pour l'ouest). Il a reconnu ne pas avoir procédé à un appel général de candidature et être passé par les chefs de brigade, souhaitant faire son choix parmi des candidats ayant une forte appétence en la matière.

A la question du remplacement de l'idiv Expert International en fin d'année, M. Bignon a rappelé qu'une ouverture de poste ne pourrait être envisagée qu'en cas d'absence d'une arrivée externe (demande de mutation d'un Idiv expert déjà en poste dans une autre direction). S'agissant d'une sélection nationale, la Direction a rappelé qu'elle était ouverte à toutes et à tous.

FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN 2020-PLAN 2021

Après une présentation du bilan 2020, le Directeur souhaite qu'il y ait désormais la présence d'un IP ou d'un Idiv dans tous les binômes d'animateurs.

Il a demandé afin qu'il n'y ait pas d'année blanche que toutes les formations locales se tiennent en 2021 en audio ou de préférence en visio, ce qui implique des séances plus courtes (2 fois 2 heures) et un nombre réduit de participants (6 à 8 maximum) et un programme allégé.

Les formations spécifiques organisées par l'ENFiP sont suspendues pour le moment en raison des consignes sanitaires.

QUESTIONS DIVERSES

➤ A l'initiative de SOLIDAIRES Finances Publiques

Nature	Réponse de la DIRECTION	Nos interventions et observations
Questions RH - problème de la mention sur la situation de travail à domicile à 100 % sur les compte-rendus d'évaluation professionnels d'agents classés comme fragiles par l'administration dans le contexte de pandémie, laissant transparaître leur situation médicale	Cette mention est à proscrire, cela sera rappelé au notateur et il existe des procédures pour revoir le CREP en amont	<i>Dont acte</i>
- suivi des demandes et du versement de la prime mobilité	Le traitement est en cours par le CSRH (8 demandes pour 2020)	<i>Nous avons attiré l'attention de la Direction en fin d'année dernière pour qu'une information soit faite aux agents sur ce point</i>
- position des vérificateurs dans SIRHIUS en « télétravail » (période de non-confinement) alors qu'un état collectif est par ailleurs adressé à la direction par les chefs de service	Cette démarche a son importance lorsqu'un cas contact est signalé. Il est demandé par ailleurs de limiter la présence au bureau des vérificateurs à 1 jour par semaine, la saisie dans SIRHIUS est utile pour refléter le présentiel	<i>Nous continuons à penser que cela fait double emploi et que c'est chronophage. (depuis le CTL, la mesure de saisie des jours de ce type dans SIRHIUS par les vérificateurs a été rapportée).</i>

<p>Communication Nous avons demandé que le site local soit plus à jour sur l'annonce de nouveaux collègues arrivant hors affectations au 1^{er} septembre</p>	<p>Un message est prévu</p>	
<p>BIL et informatique - demande de mise à disposition d'une boîte de 50 masques chirurgicaux à élastiques par agent</p>	<p>La Direction n'a pas d'obligation de fournir des masques chirurgicaux (sauf prescription médicale), elle met à la disposition des agents des masques prévus par la dotation de l'État (essentiellement des masques lavables). Il est toutefois possible de doter de masques chirurgicaux les agents qui en feront la demande via leur chef de service, dans la limite des stocks disponibles</p>	<p><i>Il est tout à fait anormal que les collègues doivent acheter sur leurs deniers personnels des masques chirurgicaux à élastiques, plus efficaces que les masques lavables et plus pratiques que ceux avec liens à nouer derrière la tête, pour se protéger dans l'exercice de leurs fonctions.</i> <i>Ceci d'autant plus qu'il a été annoncé au CHSCT31 que des achats ont été faits par d'autres directions (DRFiP 31, Douanes etc.) et que le coût a beaucoup baissé (moins de 5 € les 50, voire ... 1,99 € récemment dans la grande distribution.</i></p>
<p>- mise à disposition d'une application pour visio-conférence (y compris au niveau syndical)</p>	<p>La direction vient de recevoir deux licences Gotomeeting qui sont en cours de paramétrage par la DISI</p>	<p><i>Nous avons depuis notre propre licence Gotomeeting fournie par notre organisation syndicale, pour nos réunions syndicales régionales</i></p>
<p>- Nous avons souhaité avoir un point sur les déménagements (effectifs ou prévus)</p>	<p>Nîmes : le déménagement-réaménagement a été fait le 18 janvier, tout s'est bien passé selon la Direction. Il manquait une pièce pour le mobilier, le nécessaire a été fait. Le 19 les locaux ont pu être occupés par les collègues, il y a pu y avoir quelques problèmes de connexion dans la matinée mais tout est ensuite rentré dans l'ordre. Reste à régler la sauvegarde du serveur sous Linux et l'attribution des titres restaurant Montpellier : le déménagement est suspendu Tarbes : les agents ont pu choisir entre deux configurations qui offraient le maintien d'un espace de convivialité et un bureau pour l'accueil des contribuables</p>	

La séance a été levée à 19 heures 10.

Jean-Claude ARSEGUEL	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 53	Titulaire
Patrice ATTONATY	1 ^{ère} BIV TOULOUSE	05 61 10 66 22	Titulaire
Barbara CHEZE	BEP TOULOUSE	05 61 10 66 93	Titulaire
Olivier JEANSON	BIV 4- 5 TOULOUSE	05 61 10 66 47	Titulaire

Audio-conférence du 17.02.2021: questions diverses

D'autres questions diverses, non évoquées lors du CTL faute de temps et en raison de la fermeture sous surveillance électronique de l'immeuble à 19h30, ont été abordées lors de cette audio-conférence qui s'est tenue avec M. BIGNON, assisté de Mmes STRAZZIERI et GRENADIN, de 14 heures à 18 heures.

➤ Parmi les nombreux points abordés , les questions à l'initiative de SOLIDAIRES Finances Publiques :

Nature	Réponse de la DIRECTION	Nos interventions et observations
<p>Suite à des questions qui nous ont été adressées par courriel, nous sommes revenus lors de la conférence téléphonique sur le déménagement de NIMES :</p> <p>- attribution des titres restaurant</p>	<p>Ils ne seront disponibles qu'en mars, c'est le délai normal dans pareil cas, selon la direction</p>	<p><i>D'une manière générale la Direction a affirmé avoir découvert la plupart des sujets que nous avons évoqués ; elle souhaite donc que les chefs de service soient informés lorsqu'il y a des demandes de cette nature. Mais pour nous, il est du rôle également des élus du Personnel au CTL de faire remonter ces demandes lorsqu'ils sont saisis.</i></p>
<p>-changement d'adresse dans la suite bureautique (Rialto)</p> <p>- demandes de cachets et de cartes de visites à jour</p>	<p>Ce changement, qui a bien été effectué dans Topad, sera actif également en mars</p> <p>Des cachets pour les deux services ont été demandés par les chefs de brigades, ils sont commandés. Quant aux cartes de visite, aucune demande n'a été faite en ce sens à ce jour, elles sont à faire via les chefs de service</p>	<p><i>Les directeurs ont annoncé en séance avoir en prévision la visite de ce nouveau site du Bd E. Saintenac début mars, avec une jauge en présentiel qui dépendra des directives sanitaires du moment.</i></p> <p><i>Nous avons également signalé que l'information sur le déménagement n'avait pas été indiquée sur la page d'accueil du site Ulysse de la DIRCOFI , ce qui intéresse l'ensemble des collègues, à fortiori dans la période de pandémie que nous traversons où chacun est un peu isolé. Cela va être fait.</i></p>
<p>-manque d'unité dans la rénovation des locaux dédiés à la Dircofi :</p> <p>- mauvaise qualité des téléphones mobiles (touches qui se bloquent, son, coupure de communication)</p>	<p>La Direction en a été informée par les chefs de service, mais c'est la DDFiP du Gard qui a géré cette partie</p> <p>100 portables viennent d'être remplacés dans la direction, il n'y a pas de remontées dans ce sens. La demande de mise à disposition de smartphones qui avait été faite sur ce site ne peut être honorée pour diverses raisons, à</p>	<p><i>L'intervention de l'ESI n'est justifiée qu'en cas de paramétrage de la BALP sur le smartphone, ce qui n'est pas la priorité.</i></p> <p><i>Une utilisation normale de l'appareil et de ses fonctions de bases n'implique aucune intervention si ce n'est</i></p>

	commencer selon la direction par le temps à passer par l'ESI à la configuration et aux mises à jour qui seraient trop chronophages pour ce service.	<i>l'abonnement auprès de l'opérateur. Nous avons appris depuis que les collègues des DIRCOFI CENTRE OUEST et NORD notamment ont été dotés de ce type d'appareils en début d'année (parmi d'autres directions y compris certaines DDFiP)</i>
Ménage rue Merly à Toulouse	Une prestation globale de ménage sera effectuée à la fin des travaux	
- mise à disposition d'une habilitation « SYMPA » pour diffusion des messages des sections syndicales locales une fois par mois à l'ensemble des agents (comme prévu par le protocole national)	Cela n'est pas prévu au plan national. Les directions doivent uniquement fournir un fichier de type Calc avec les adresses courriels de l'ensemble des agents	<i>Nous avons remarqué des anomalies de mise à jour sur la liste de diffusion qui nous a été adressée et craint de ne pas pouvoir contacter l'ensemble des collègues. L'habilitation à l'application « Sympa », constamment à jour, a pourtant été faite en faveur des sections syndicales dans d'autres directions proches de la nôtre.</i>
- bilan du télétravail avec CTL dédié (et RETEX= retour d'expérience)	Le Codir a validé un projet de questionnaire et une consultation doit être lancée début mars auprès de tous les agents et chefs de service, quel que soit leur statut (télétravail avec ou sans convention et travail à distance) Un bilan sera adressé au CHSCT31 pour avis, puis au CTL pour information	<i>Comme ce qui a déjà été fait par les autres directions représentées au CHSCT 31, ce bilan est important pour dresser un bilan sur le vécu par les collègues en la matière ainsi que leurs aspirations, en vue d'améliorer les conditions du dispositif</i>
- mise à disposition de cordons supplémentaires de micro-ordinateur ou de rallonges simples	C'est possible, les chefs de service doivent centraliser les demandes avant de les adresser au service BIL	

Séance du 15 AVRIL 2021 (à venir)

Une convocation nous a été adressée en date du 19.03.2021 , en vue de la tenue d'une nouvelle séance du CTL le **JEUDI 15.04.2021 à 9h30.**

Compte tenu du contexte sanitaire, celle-ci aura lieu entièrement par visio-conférence (avec l'application Gotomeeting).

L'ordre du jour est le suivant :

- examen de conformité fiscale (pour information)
- groupe de travail national sur le contrôle fiscal du 5.02.2021 (pour information)
- rapport d'activité 2020 (pour information)
- budget : exécution 2020 et prévisions 2021 (pour information)
- bilan de la campagne 2020 des entretiens professionnels (pour information)
- questions diverses

Dans ce cadre, n'hésitez pas à nous contacter notamment par courriel :

solidairesfinancespubliques.dircofi-sudpyrenees@dgfip.finances.gouv.fr

si vous avez des questions que vous souhaitez voir évoquer durant cette séance